

Communauté de Communes
de La terre des 2 caps



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2023



Le Cardo - 62250 MARQUISE
03.21.87.57.57 - contact@terredes2caps.com
www.terredes2caps.fr

Sommaire

Préambule.....	3
I. La Loi de Finances 2023.....	4
1.1 Le contexte général.....	4
1.2 L'évolution des concours financiers	4
II. L'évolution de l'épargne de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps	5
III. Les orientations budgétaires 2023 du budget général.....	9
3.1 Le budget général.....	10
3.1.1 Les dépenses de gestion courante 2023	10
3.1.2 Les recettes de gestion courante	13
3.1.3 Les opérations d'équipement	14
3.1.4 L'analyse prospective	16
IV. Les autres budgets	21
4.1 Les budgets économiques.....	21
4.2 L'office de tourisme	22
4.3 L'assainissement.....	23
4.4 L'eau potable	24
V. Etat de la dette de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps	24
5.1 Budget principal.....	24
5.2 Budget de l'assainissement.....	26
5.3 Budget de l'eau	28

Préambule

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Cette obligation est également applicable aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est venu préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité :

- « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 . Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».
- « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Le décret d'application correspondant a été publié au Journal Officiel le 24 juin 2016, et reprend l'ensemble des points mentionnés ci-dessus, qui sont codifiés à l'article D 2312-3 du CGCT.

Planning prévisionnel

- Conseil Communautaire du 8 Mars 2023 : Rapport d'Orientations Budgétaires
- Conseil Communautaire du 12 Avril 2023 : Vote du budget primitif 2023 et des taux d'imposition pour 2023

I. La Loi de Finances 2023

1.1 Le contexte général

Après la crise sanitaire COVID19 de 2020, la plupart des pays ont retrouvé un niveau d'activité économique antérieur à 2019, grâce aux politiques monétaires et budgétaires mises en place par les Etats.

Après une croissance estimée à 2,7% en 2022 (contre une prévision initiale à + 4% en PLF 2022), la progression du PIB serait de l'ordre de + 1% en 2023. Cette croissance assez mesurée s'explique par le resserrement monétaire (qui impacterait l'immobilier), un environnement international particulier (guerre en Ukraine, contexte chinois peu favorable) et la tension sur les approvisionnements énergétiques. Pour autant, la France semble en meilleure position que ses voisins européens, notamment en raison de boucliers tarifaires protégeant les ménages.

L'inflation s'établirait à + 5,3% en 2022, connaissant une croissance inédite depuis 40 ans et particulièrement brutale depuis 2021. Cette forte inflation s'explique par le rebond économique, qui a fait tension sur les approvisionnements en matières premières et qui commence à se faire sentir sur les produits manufacturés et les services. Son évolution en France a été limitée par la mise en place de boucliers tarifaires sur les énergies, à la différence de certains pays européens voisins. Pour 2023, la prévision d'inflation est estimée à + 4,2%, restant forte en début d'année.

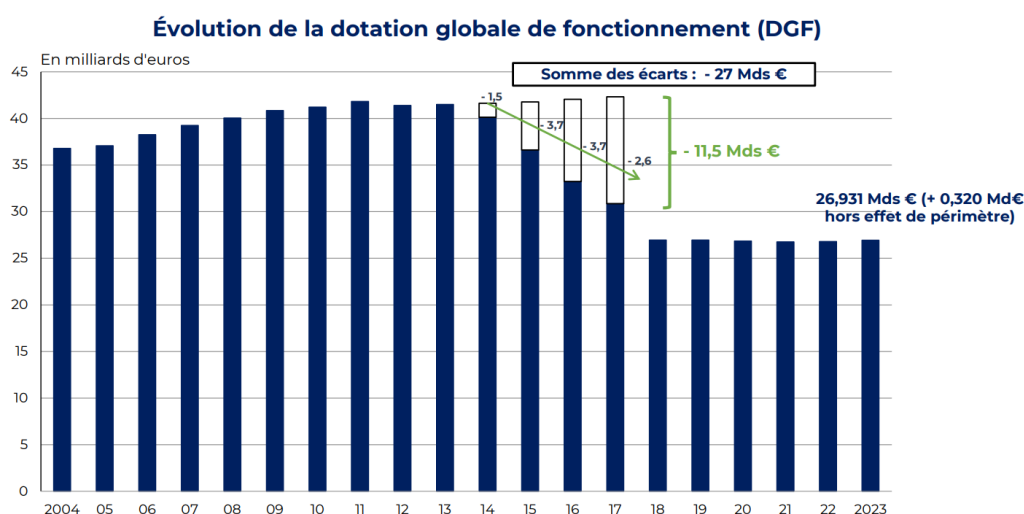
Le pouvoir d'achat serait en hausse de + 0,9% en 2023, grâce au maintien escompté sur le marché de l'emploi et sur la dynamique des salaires en lien avec l'inflation (y compris la revalorisation du point d'indice en année pleine), ce qui ferait progresser le revenu des ménages de + 5,1%.

Les banques centrales tentent de freiner l'inflation en remontant leurs taux directeurs, ce qui renchérit le cout du crédit depuis les derniers mois, tant pour les particuliers que les institutionnels.

1.2 L'évolution des concours financiers

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives.

Une première depuis 13 ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 27 milliards €.



Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards € d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023.

Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023.

II. L'évolution de l'épargne de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps

€	Terre des 2 caps	2019	2020	2021	2022
(+)	Produits fiscaux	5 938 616	6 080 575	6 345 756	6 881 479
(+)	Dotation et participation	1 213 102	1 688 479	1 406 335	1 462 000
(+)	Produits des services, du domaine et ventes	1 151 753	741 614	937 001	1 279 699
(+)	Autres produits de gestion courante et divers	1 174 876	1 019 067	1 212 140	1 207 240
(=)	Total des recettes de gestion courante	9 478 346	9 529 736	9 901 232	10 830 417
(-)	Charges de personnel	3 637 194	3 675 577	3 846 426	4 247 350
(-)	Charges à caractère général	3 464 247	3 070 631	3 653 616	3 631 165
(-)	Autres charges de gestion courante et divers	457 659	787 230	518 894	715 463
(=)	Total des dépenses de gestion courante	7 559 101	7 533 439	8 018 936	8 593 978
(=)	Epargne courante	1 919 245	1 996 297	1 882 296	2 236 440
(+)	Produits exceptionnels (hors 775)	206 241	17 428	29 555	33 600
(-)	Charges exceptionnelles	427 008	399 179	354 288	316 991
(=)	Epargne de gestion	1 698 477	1 614 546	1 557 563	1 953 049
(+)	Produits financiers	0	0	0	0
(-)	Charges financières	226 770	211 377	186 374	179 739
(=)	Epargne brute	1 471 708	1 403 169	1 371 188	1 773 310
(-)	Remboursements d'emprunt	403 088	417 404	407 465	447 795
(=)	Epargne nette	1 068 619	985 765	963 723	1 325 514

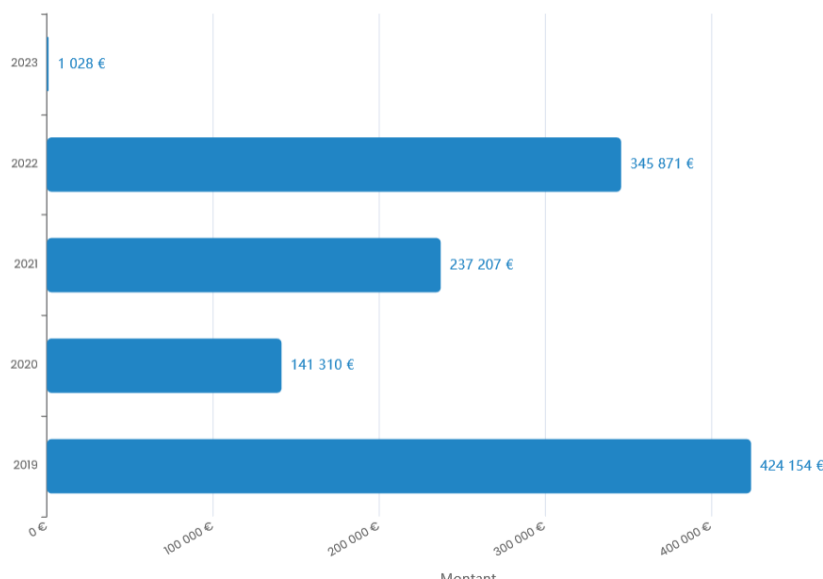
Après deux années marquées, en raison de la crise sanitaire, par une dégradation de l'épargne de la Communauté de Communes, l'année 2022 constitue un retour à la normale.

En effet, l'épargne nette se redresse.

Les produits des services retrouvent un niveau supérieur à 2019. Cela s'explique par une reprise de la fréquentation d'un équipement comme Capoolco.

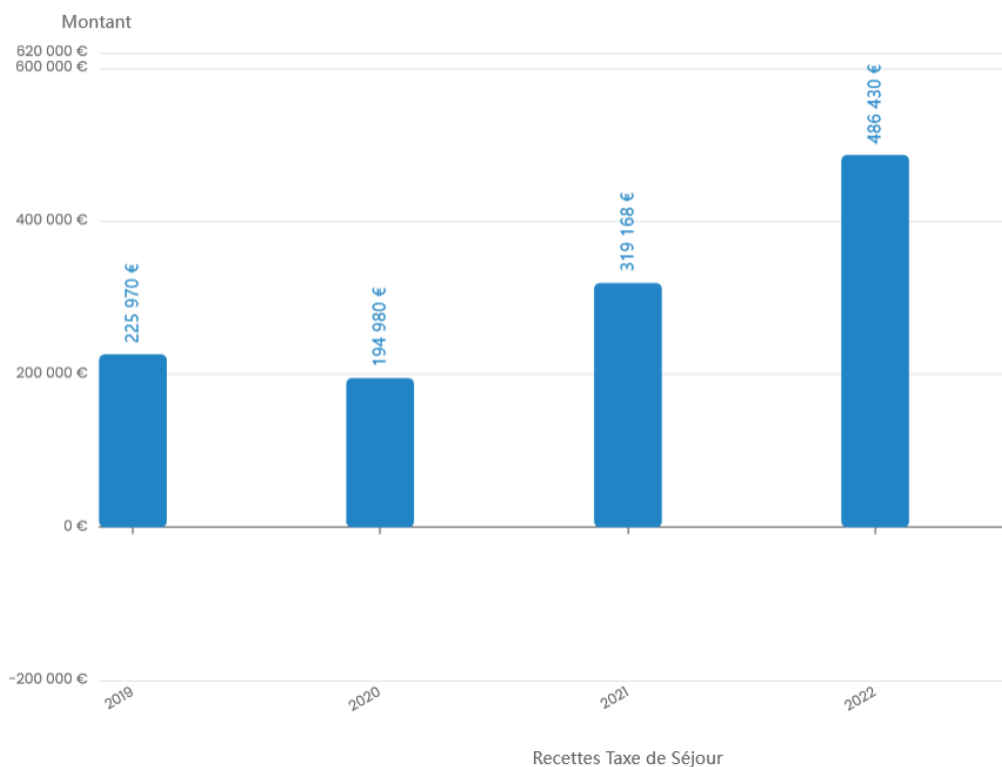
Sans pour autant atteindre le niveau de 2019, les recettes induites par cet équipement ont augmenté de plus de 100 k€.

Recettes Capoolco par année

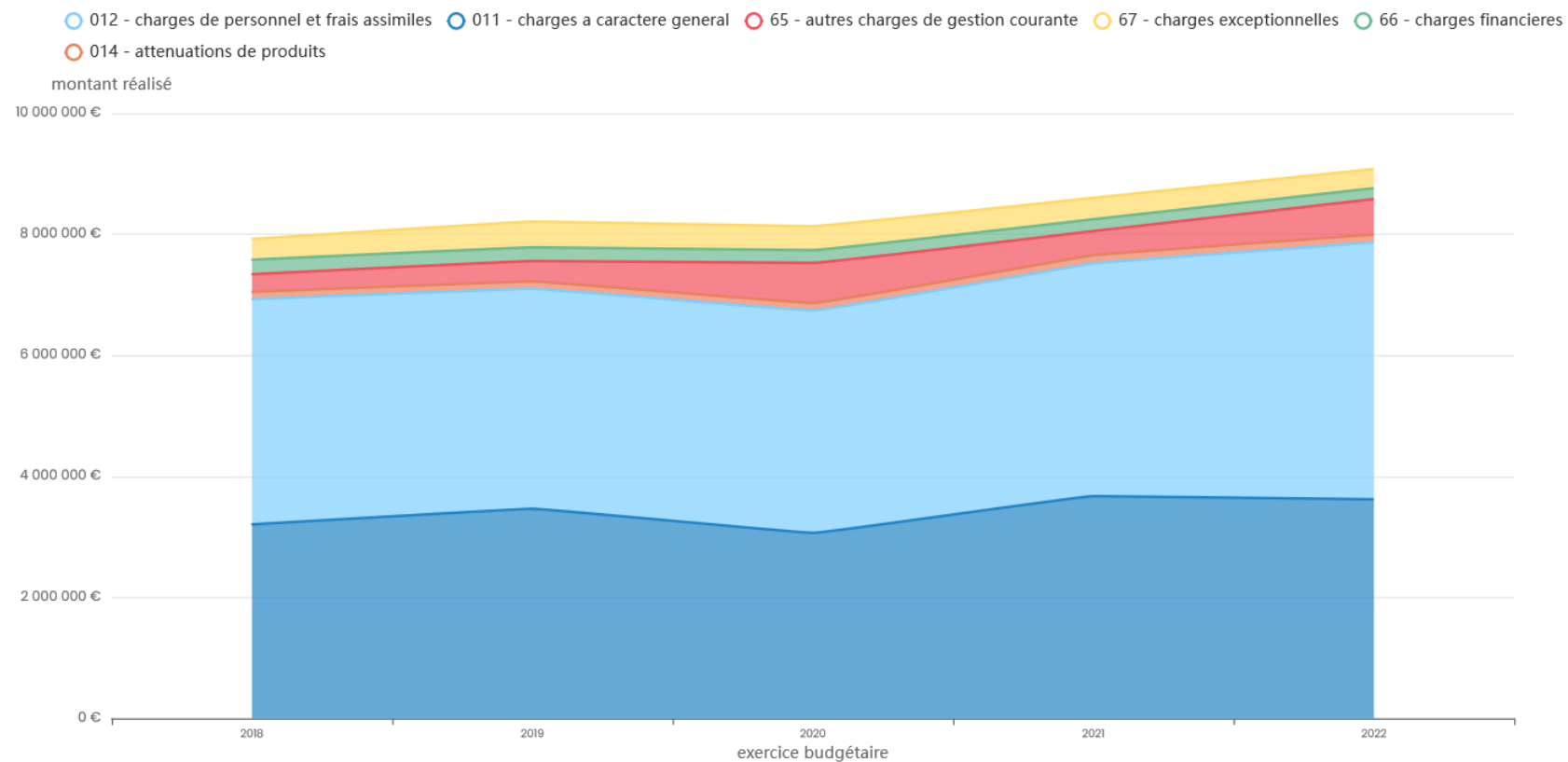


La hausse de la fréquentation touristique participe également à cette inversion de tendance.

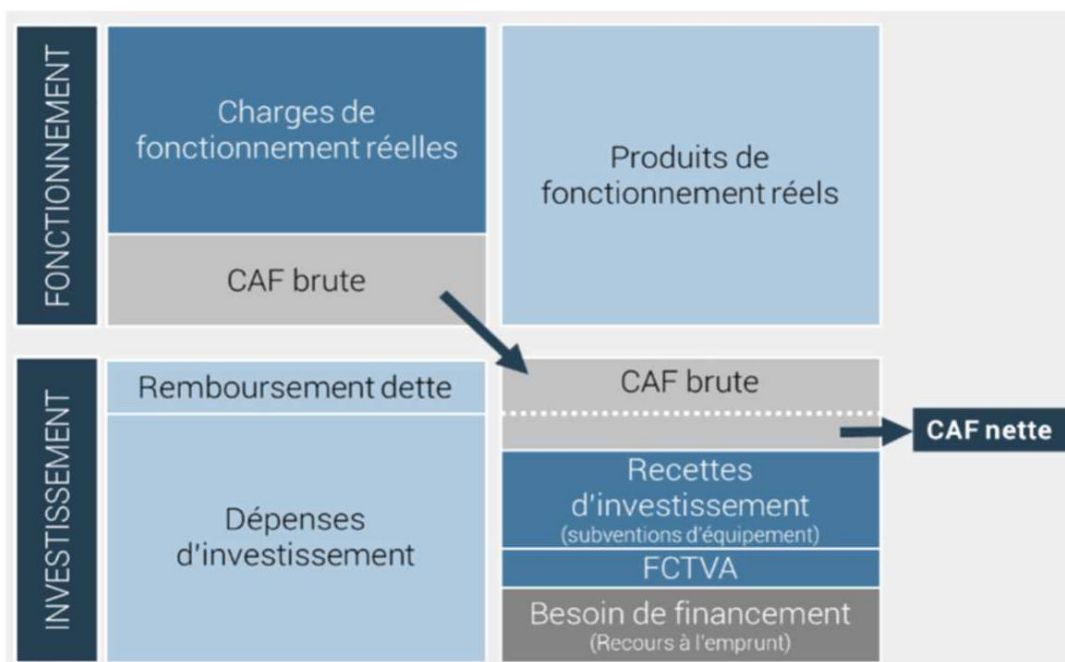
Le retour à la taxation au réel, la fin de la crise Covid et la météo exceptionnelle de cet été engendrent une forte hausse des recettes liées à la taxe de séjour.



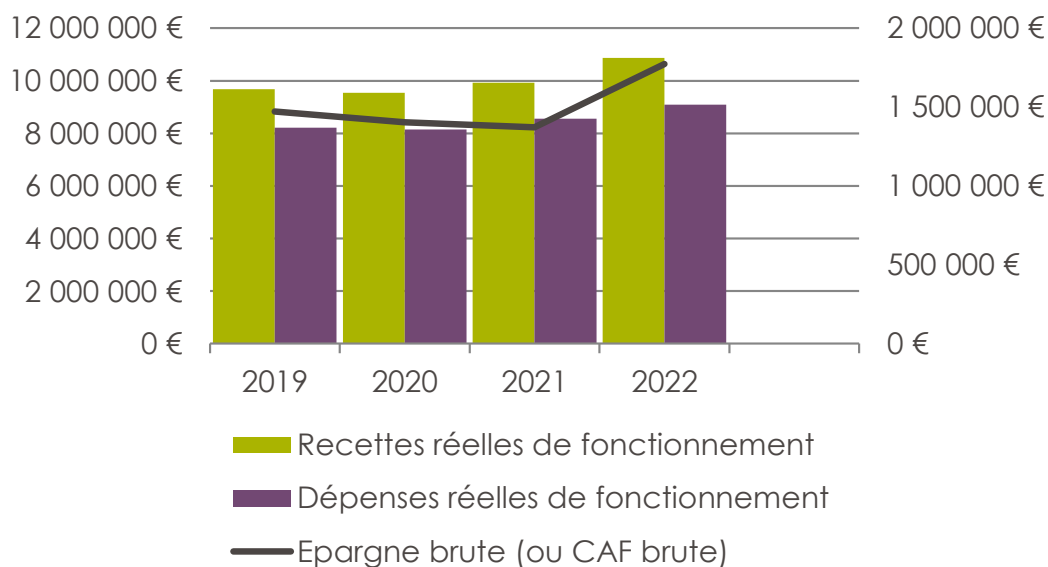
En parallèle, la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'améliorer nettement le niveau d'épargne nette.



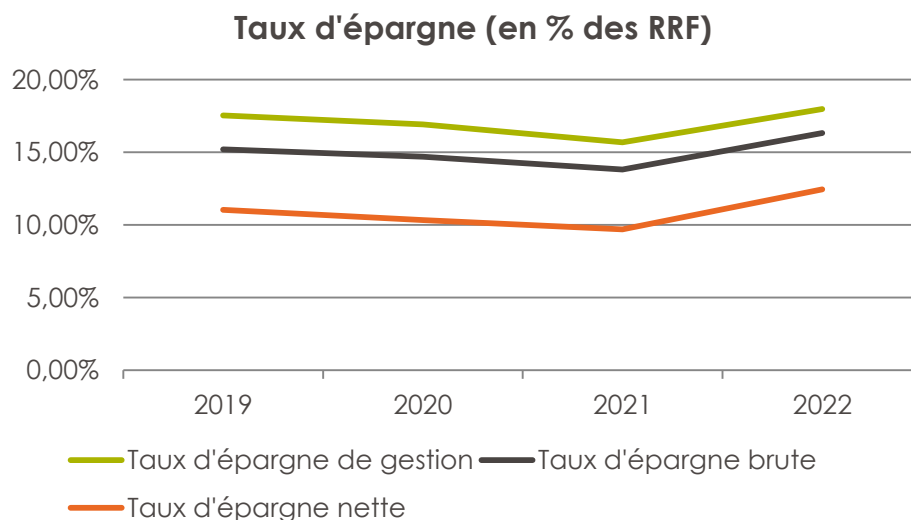
Cette dernière est passée de 963 K€ en 2021 à 1 351 k€ en 2022.



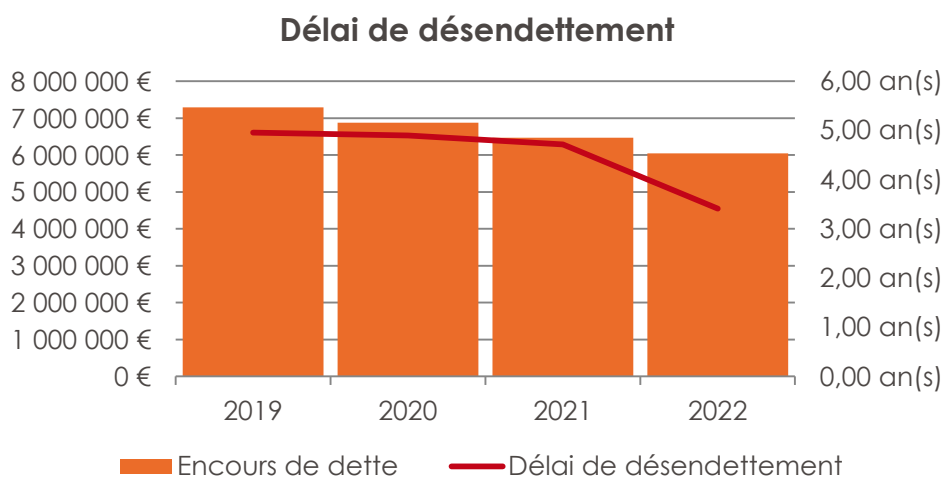
Equilibre global de fonctionnement



Le taux d'épargne net (part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir après remboursement de la dette) connaît une évolution positive et passe à 12.44 % (seuil de prudence généralement admis : 7%) des recettes réelles de fonctionnement.



Cette épargne permet à la Communauté de Communes de financer ses investissements sans recours à l'emprunt et ainsi de continuer sa politique de désendettement.



III. Les orientations budgétaires 2023 du budget général

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, des concertations budgétaires ont été organisées. Durant ces réunions, Mr Le Président, la Direction Générale des Services, le Service des Finances ont rencontré les différentes directions et chefs de service.

L'objectif était de faire le point sur les budgets prévisionnels transmis, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ainsi d'identifier en amont les éventuels dépassements et procéder à la correction des propositions budgétaires

3.1 Le budget général

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires jusqu'au vote des budgets primitifs 2023. Au regard des premières orientations, la section de fonctionnement du budget principal pour l'année 2023 et les indicateurs financiers pourraient se présenter, sur la base des demandes des services, de la manière suivante :

	2023
(+) Recettes de gestion courante	11 803 224
013. Atténuation de charges	289 400
70. Produits des services, du domaine et ventes	1 399 146
73. Impôts et taxes	7 818 301
74. Dotation et participation	1 434 168
75. Autres produits de gestion courante	862 210
(-) Dépenses de gestion courante	10 630 114
011. Charges à caractère général	4 719 940
012. Charges de personnel et frais assimilés	4 500 000
014. Atténuation de produits	834 784
65. Autres charges de gestion courante	575 390
(=) Épargne courante	1 173 110
(+) Produits exceptionnels (hors 775)	10 000
(-) Charges exceptionnelles (subventions BA)	355 000
(-) Dotations aux provisions	0
(-) Épargne de gestion	828 110
(+) Produits financiers	0
(-) Charges financières	172 421
(=) Épargne brute	655 689
(-) Remboursements d'emprunt	465 041
(=) Épargne nette	190 647

3.1.1 Les dépenses de gestion courante 2023

Dépenses de gestion courante	10 630 114
011. Charges à caractère général	4 719 940
012. Charges de personnel et frais assimilés	4 500 000
014. Atténuation de produits	834 784
65. Autres charges de gestion courante	575 390

- Les charges à caractère général :

Les demandes des services ont intégré dans leurs premières orientations :

- ✓ l'inflation forte,
- ✓ la hausse des prix du carburant,
- ✓ la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz (la CCT2C reste partiellement protégée par les contrats FDE 62 qui arrivent à échéance fin 2023 et 2024),
- ✓ les charges nouvelles liées à l'ouverture, en fin d'année, d'un tiers lieu,
- ✓ la hausse des coûts de tri liée à l'obligation du passage à l'extension des consignes de tri et aux investissements induits par l'adaptation des moyens du SEVADEC (convention d'entente),
- ✓ la hausse de la TGAP

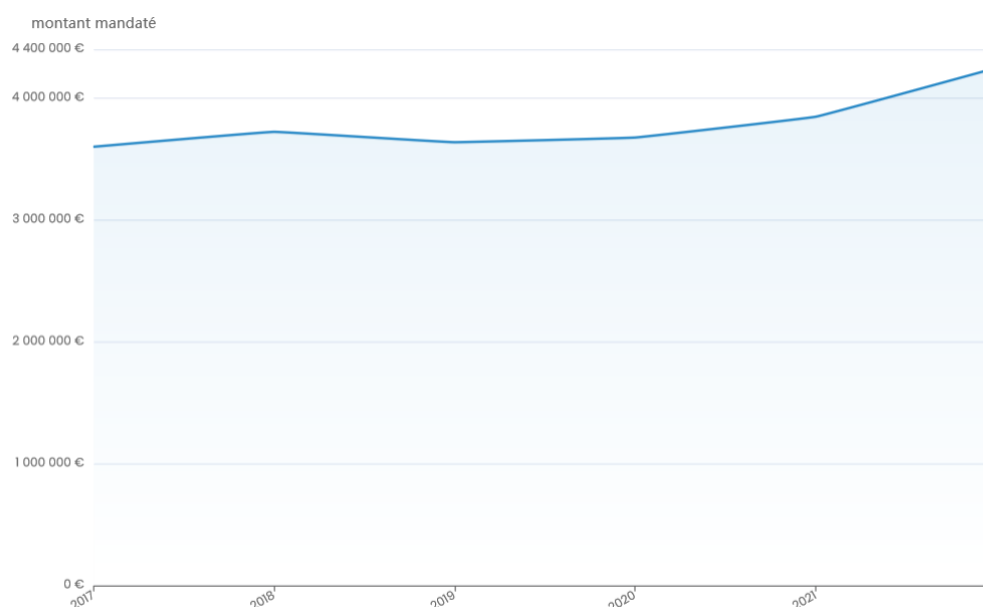
Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Il est à souligner que l'une des principales difficultés réside dans la très forte hausse des coûts liés au service des déchets ménagers.

Ce service serait déficitaire de 285 k€ en 2023.

- Les charges de personnel :

L'évolution 2022 des charges de personnel est essentiellement marquée par l'évolution du point d'indice des fonctionnaires.



Le budget consacré aux ressources humaines en 2023 tiendra compte des orientations décidées par les élus et relatives à la réforme nécessaire du régime indemnitaire. Ainsi, le volume consacré à cette dépense pourrait s'élever à 4 500 k€.

Cette augmentation trouve également son origine dans :

- Les évolutions réglementaires relatives aux agents de la catégorie C
- La création de la Maison France Services dont l'ouverture est programmée fin 2023-début 2024
- L'application sur une année pleine de la hausse du point d'indice
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

- Les effectifs au 31 décembre 2022

Répartition par direction au 31/12/2022

Directions	Nombre d'agents permanents
Direction Générale	3
Direction de l'Administration Générale	7
Direction Générale des Services Techniques	14
Direction Déchets Ménagers	20
Direction Cycle de l'Eau	10
Direction de la Communication, Culture, Sport	25
Direction des Services de Proximité	27
Total général	106

Effectifs par catégorie et sexe au 31/12/2022

CATEGORIE	Nombre d'agents permanents	Dont femmes	Dont hommes	Total en %
Catégorie A	14	10	4	13.21 %
Catégorie B	25	16	9	23.58 %
Catégorie C	67	36	31	63.21 %
Total général	106	62	44	100 %

Effectifs physiques permanents par grade au 31/12/2022

Grade	Nombre d'agents permanents	Equivalent Temps plein (ETP)
Adjoint administratif	11	8.28
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	2.7
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	1.8
Adjoint d'animation	2	2
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	3	3
Adjoint du patrimoine	1	1
Adjoint technique	23	20.37
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	8	8
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	8	7.80
Agent social	5	4.17
Agent social principal 2 ^{ème} classe	1	1
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	5	4.4
Auxiliaire de puériculture classe normale	2	1.8
Attaché	1	0.9
Attaché principal	2	2
Educateur des APS	5	5
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	1	1
Educateur de Jeunes Enfants	2	2
EJE de classe exceptionnelle	2	2
Infirmier soins généraux	1	1
Puéricultrice	1	1
Ingénieur	3	3

Ingénieur principal	2	2
Rédacteur	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	2.2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	3	3
Technicien	2	2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1
TOTAL GENERAL	106	97.42

L'action sociale du personnel

L'action sociale à destination du personnel de la Communauté de Communes Terre des 2 Caps représente au 31/12/2021 la somme de **88 285.57 euros** :

- la cotisation au CNAS : **131** adhérents actifs et retraités soit **25 171.47 euros**,
- les tickets restaurants : **49 233.60 euros** pris en charge par l'employeur (au total **82 056 euros** avec la participation agent) ;
- la participation employeur à la prévoyance garantie maintien de salaire et à la mutuelle : **4522.50 euros** et **9358 euros**.

Le temps de travail

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, la Communauté de Communes de La terre des 2 caps s'est conformée aux obligations issues de la loi de transformation de la fonction publique.

3.1.2 Les recettes de gestion courante

Recettes de gestion courante	11 803 224
013. Atténuation de charges	289 400
70. Produits des services, du domaine et ventes	1 399 146
73. Impôts et taxes	7 818 301
74. Dotation et participation	1 434 168
75. Autres produits de gestion courante	862 210

- Les produits des services du domaine et des ventes

Au regard de l'amélioration de la fréquentation des équipements de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps, les prévisions sont en hausse de 26% par rapport à l'année 2022.

Plusieurs facteurs permettent d'envisager une telle hausse :

- ✓ l'amélioration confirmée du rendement de la redevance spéciale,
- ✓ les travaux, inaugurés en 2022, permettant d'augmenter la fréquentation de la SAJE de Marquise,
- ✓ le retour à la normale de la fréquentation de Capoolco.

- Les impôts et taxes

Les bases d'imposition devraient connaître une augmentation d'environ 7%.

La vision prospective n'intègre pas de hausse des taux pour l'année 2023 et les années suivantes. Pour autant, au regard de la dégradation de l'épargne envisagée, la question apparaît légitime (cf. infra).

Malheureusement, un temps envisagée la hausse de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaire ne pourra être mise en œuvre en 2023 ; le législateur ayant repoussé sa réforme. En outre, les premières orientations impliquaient une liaison des taux avec le foncier. Ce dernier point rendait donc l'application limitée.

Comme décidé lors de la Conférence des Maires, du 17 Mars 2021, une hausse de la taxe Gemapi de 5% sera proposée. Cette hausse se justifie pleinement au regard des charges lourdes notamment envisagées au sein du Plan Pluriannuel d'Investissements en cette matière (réfection du perré d'Ambleteuse).

3.1.3 Les opérations d'équipement

Les travaux liés à la transformation de Capland en tiers lieu ont débuté le 15 Février. Ces derniers, bénéficiant de financement obtenus auprès de l'Etat, la CAF, du Département et l'Europe, et devraient être finalisés en fin d'année.

Il en sera de même pour l'étude CEREMA qui constitue la pierre angulaire de la politique du territoire en matière d'aménagement du territoire au regard des aléas liés à la submersion marine et au recul du trait de côte.

Le plan pluriannuel d'investissement repris, ci-dessous, liste l'ensemble des projets ayant pu être évoqués au cours de la présente mandature. Sans préjuger des choix politiques qui seront opérés, ces derniers sont planifiés dans le temps afin de mesurer leur impact sur la prospective financière.

Liste des principales opérations d'investissement évoquées depuis le début de la mandature et reprises dans le prospective

Investissement	Total	2023	2024	2025	2026	2027
Pôle Technique Environnemental phase 3	1 600 000	100 000	1 500 000			
DM : Acquisition de Bennes à ordures ménagères, bacs, point d'apport	427 500	427 500				
GEMAPI : CEREMA, ...	564 925	164 925			200 000	200 000
GEMAPI Perré Ambleteuse	1 773 900	173 900		1 600 000		
Urbanisme (PLUI)	20 000	20 000				
Maison France Services (RAR 2022 = 859000 €)	352 000	352 000				
Projet Pôle Gare	400 000		100 000	100 000	200 000	
Mobilité	1 260 000	60 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Enveloppe investissement non affectée	1 000 000		250 000	250 000	250 000	250 000
Développement durable : chaufferie Capoolco, photovoltaïque	330 000	330 000				
Subventions d'équipement et fonds de concours	591 500	118 300	118 300	118 300	118 300	118 300
Acquisitions logiciels, matériel de bureau et informatique, mobilier et autres immobilisations corporelles (hc)	328 900	128 900	50 000	50 000	50 000	50 000
Acquisition terrain	60 000	60 000				
Méthanisation	0					
Divers (GTB piscine, ...)	896 286	296 286	150 000	150 000	150 000	150 000
Opérations d'équipement	9 605 011	2 231 811	2 468 300	2 568 300	1 268 300	1 068 300

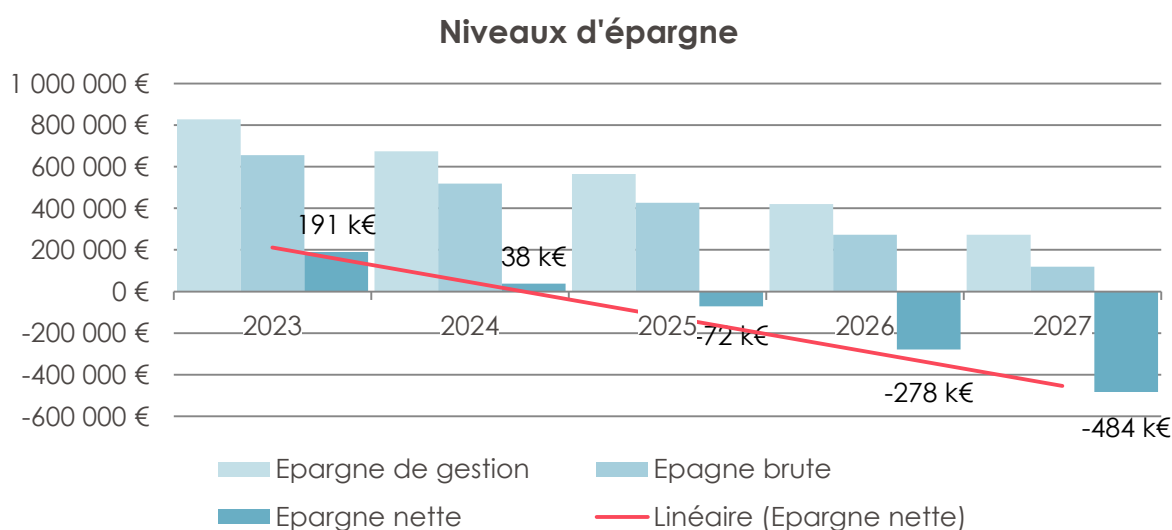
3.1.4 L'analyse prospective

A ce stade de l'élaboration budgétaire, il est envisagé 3 scénarios qui tous convergent vers une dégradation de l'épargne de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps.

- Le scénario n°1

Ce premier axe de travail, tel que détaillé ci-dessus (3.1) s'appuie sur une vision « au fil de l'eau » :

- ✓ Un niveau de dépenses de fonctionnement à périmètre constant mais intégrant la hausse du coût de la vie (notamment l'électricité et le gaz) et les charges nouvelles (coût de tri, TGAP, ...)
- ✓ Une fiscalité dont les taux n'évoluent pas et qui ne profite que de la dynamique des bases
- ✓ Le programme pluriannuel d'investissement repris ci-dessus.



Ce premier scénario n'est absolument pas tenable car il implique une dégradation de l'épargne beaucoup trop importante. Cette dernière, très faible dès 2023, obligerait la Communauté de Communes à puiser dans son fonds de roulement dès 2025 et l'entraînerait dans des difficultés importantes sur la fin de la période d'étude.

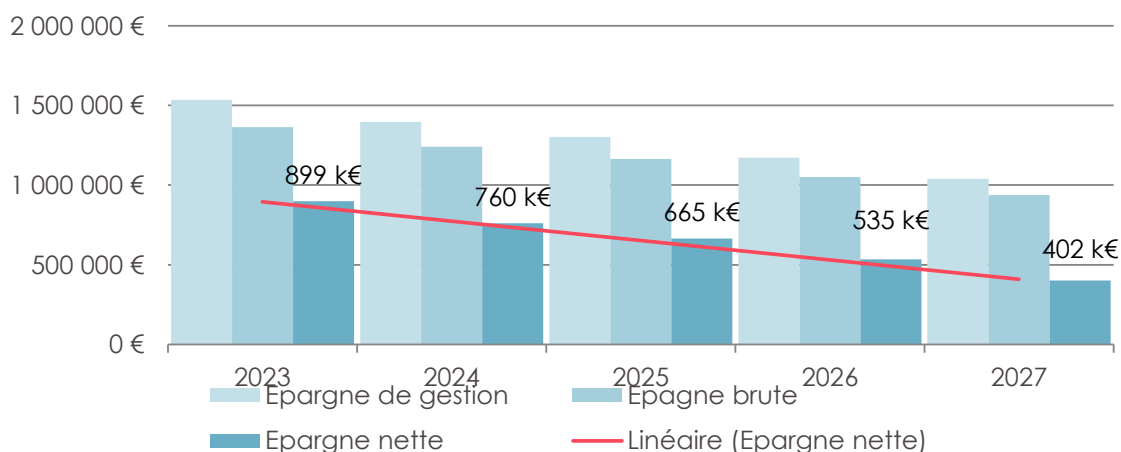
- Le scénario n°2

Cette seconde option envisage un redressement de la situation via une baisse de charge.

L'objectif est ici de maintenir un fonds de roulement (de 1 600 k€) cohérent avec la nécessité pour le budget général de couvrir les besoins du budget du PA des 2 caps, d'alimenter la trésorerie du budget de l'assainissement, ...

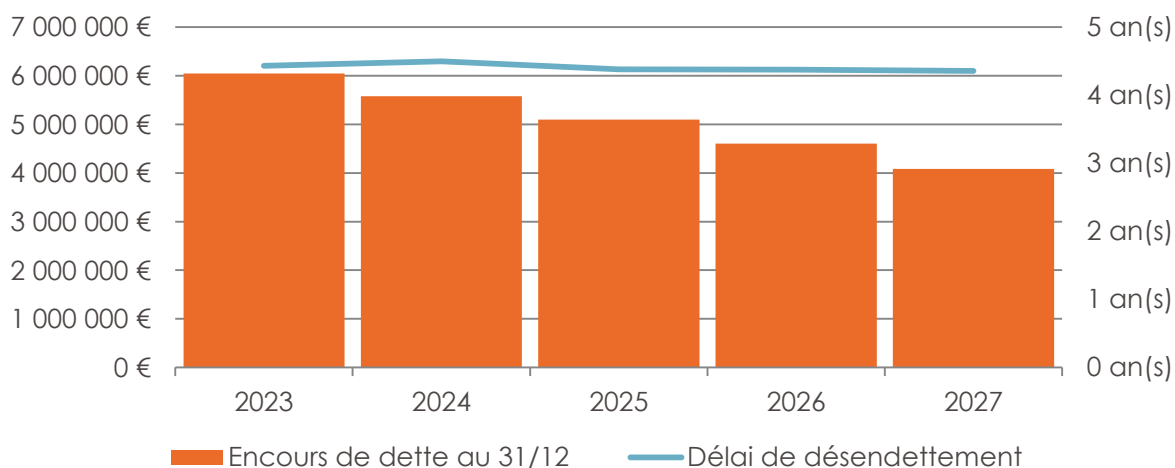
Aussi, l'orientation envisagée consiste à travailler sur les charges générales de l'EPCI en les réduisant de 15%.

Niveaux d'épargne



Ici, l'épargne s'améliore nettement en 2023 mais reste bien inférieure au niveau de 2022. Pour autant, elle permet de faire face jusqu'en 2026 aux ambitions du programme pluriannuel d'investissement et aux charges de la dette.

Endettement



Néanmoins, ce scénario est-il viable ?

En ces temps d'inflation extrêmement forte, il apparaît difficile d'envisager une baisse de 15 % des charges générales. On peut citer ici l'exemple des charges d'énergie. Ces dernières, déjà fortement maîtrisées et qu'il semble difficilement envisageable de réduire, subiront inévitablement, pour les compteurs de moins de 36 kva, la hausse importante du coût de l'électricité.

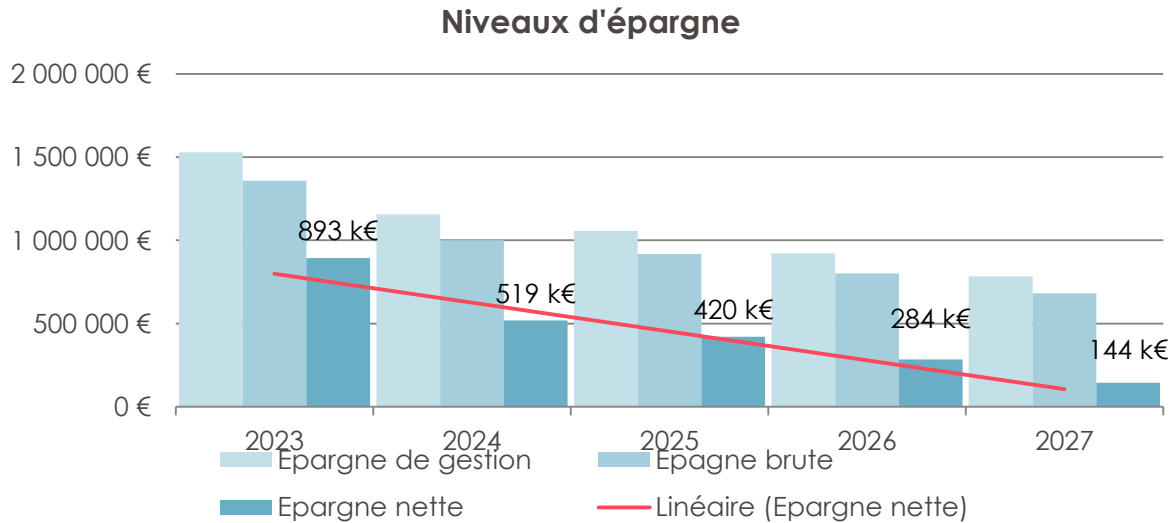
L'équation semble donc difficile à résoudre. Comment réduire fortement les charges générales avec une inflation aussi élevée ?

- Le scénario n°3

Le scénario 3 envisage une voie médiane.

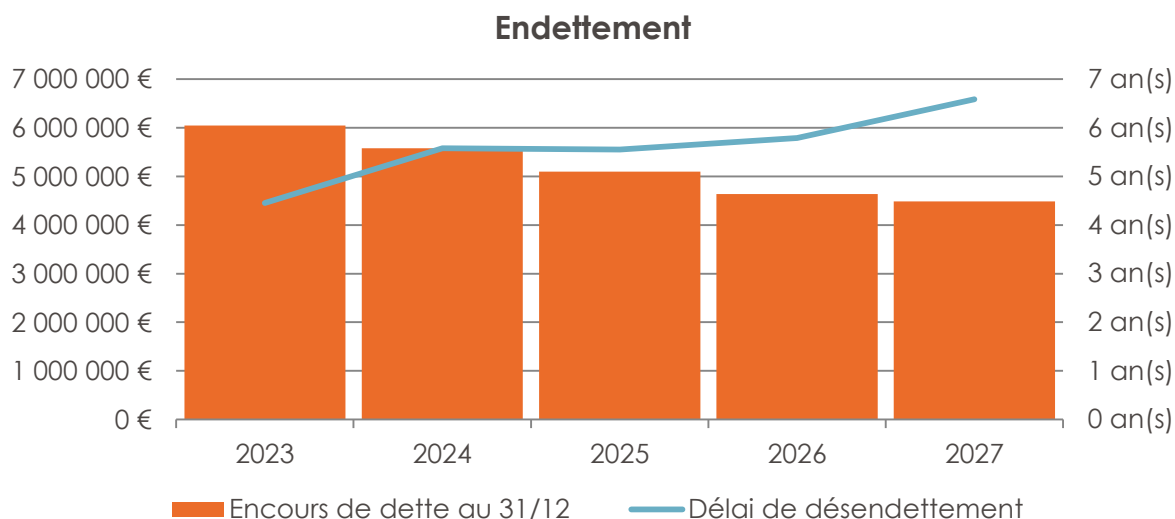
Ce dernier est bâti sur 2 options :

- ✓ Une baisse des charges à caractère général à hauteur de 10 %.
- ✓ Une augmentation des recettes d'environ 230 k€/an



Le niveau d'épargne suit ici une trajectoire identique à celle du scénario 2 mais atteint un niveau « plancher » bien inférieur. Cela s'explique par le fait que le volume de charges à caractère général, sur lequel s'applique les réductions de 15 % (scénario 2) et 10 % (scénario 3), est très important et en tous les cas bien supérieur au 230 k€ de recettes introduites dans le scénario 3.

La viabilité du programme pluriannuel d'investissement et le remboursement de la dette sont assurés jusqu'à l'échéance du mandat en cours.



Il convient tout de même d'insister sur le niveau d'épargne très faible généré en 2027 par ce scénario. A cette date, la situation commencera à se tendre pour la Communauté de Communes.

Comme indiqué ci-dessus, le scénario 3 implique une baisse des charges générales de 10%. Un gros travail des services sera attendu sur ce point et des choix importants devront inévitablement être opérés par les élus.

Outre la baisse des charges, il est ici nécessaire de dégager 230k€ de recettes complémentaires.

Comment les obtenir ?

En la matière, peu de marges de manœuvres sont disponibles.

En tous les cas, il n'est pas ici question de remettre en cause le Pacte Fiscal et Financier passé avec les communes et notamment le reversement du FPIC dans son intégralité à ces dernières.

Seul le levier fiscal semble donc pouvoir être envisagé.

✓ Le levier fiscal

Il apparaît aujourd'hui légitime, pour la Communauté de Communes, de s'interroger sur une évolution des taux d'imposition car il convient de ne pas oublier que notre EPCI est un des rares EPCI à fiscalité additionnelle ; ce qui implique que lors de transfert de compétence les ressources communales ne suivent pas la compétence. Or, en 6 ans la Communauté de Communes de La terre des 2 caps a vu ses statuts intégrer les compétences Gemapi, Eau et Assainissement, Zones d'Activités, Mobilité, France Services sans aucune évolution de ses recettes.

Les différentes réformes récentes, menées par l'Etat, ayant drastiquement réduit la capacité pour les collectivités de lever l'impôt, la Communauté de Communes n'a aujourd'hui la capacité à agir que sur les taxes foncières et la CFE.

Pour mémoire la fiscalité adoptée par le Conseil Communautaire, en 2022, était la suivante :

Imposition	Bases 2022	taux	produit
TFB	18290000	3,96	724 284,00 €
TFNB	1085000	8,86	96 131,00 €
CFE Ad	3562000	5,84	208 020,80 €
CFE FPZ	430400	27,01	116 251,04 €
		Total	1 144 686,84 €

Afin d'éclairer les élus, sur les décisions à prendre, sont reprises ci-dessous quelques simulations impliquant une évolution des taux de 5 et 10 % :

Variation taux	1,050	soit 5%	
Imposition	Bases 2022	taux	produit
TFB	18290000	4,158	760 498,20 €
TFNB	1085000	9,303	100 937,55 €
CFE Ad	3562000	6,132	218 421,84 €
CFE FPZ	430400	28,361	122 063,59 €
		Total	1 201 921,18 €
		ecart 2022	57 234,34 €
Variation taux	1,100	soit 10%	
Imposition	Bases 2022	taux	produit
TFB	18290000	4,356	796 712,40 €
TFNB	1085000	9,746	105 744,10 €
CFE Ad	3562000	6,424	228 822,88 €
CFE FPZ	430400	29,711	127 876,14 €
		Total	1 259 155,52 €
		ecart 2022	114 468,68 €

En outre, au regard de l'analyse de son évolution (cf. infra) et des charges qu'implique pour le territoire la forte fréquentation touristique, il pourrait être intéressant de mener une réflexion sur la taxe de séjour. En tous les cas, si une décision était prise sur ce point, elle ne produirait ses effets que courant 2024.

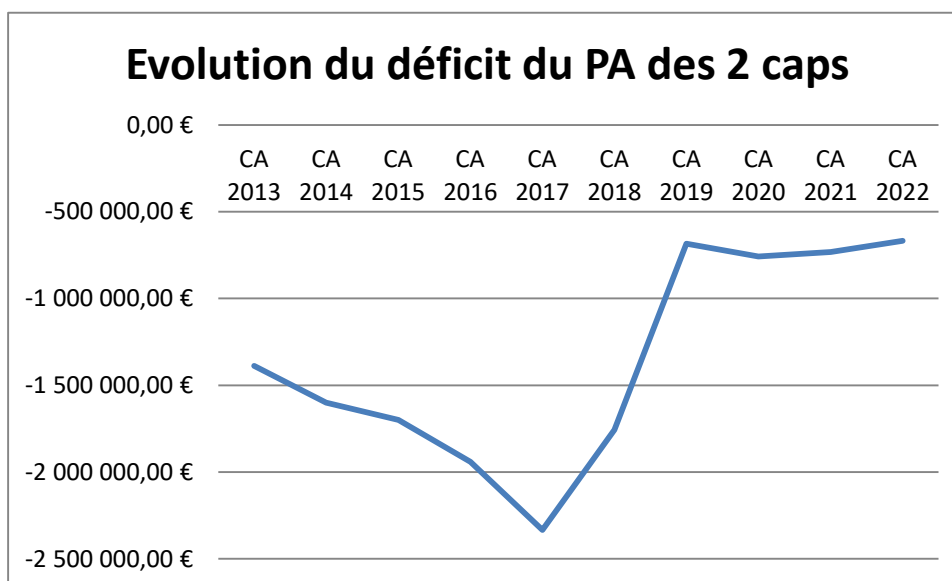
- Autres solutions ou scénarios envisagés par les membres du Conseil Communautaire ?

IV. Les autres budgets

4.1 Les budgets économiques

A la clôture de l'exercice 2022, le budget Parc d'Activités des 2 caps génère, de manière logique, un déficit couvert par une consolidation via les réserves du budget général.

Budget PAE			
Fonctionnement			
	Réalisé	Engagé	Total
Dépenses	1 584 113,85		1 584 113,85 €
Recettes	1 690 067,34		1 690 067,34 €
Bilan			105 953,49 €
Investissement			
	Réalisé	Engagé	Total
Dépenses	2 441 978,80		2 441 978,80 €
Recettes	1 668 509,41		1 668 509,41 €
Bilan			773 469,39 €
		Bilan	-667 515,90 €



Au regard du succès rencontré par le Parc d'Activités, il est nécessaire d'envisager son extension. Une réflexion sur ce point est actuellement en cours avec la SAFER. De fait et outre les ventes de terrains encore disponibles, les prévisions budgétaires intègrent de potentielles acquisitions foncières.

Sur cette base, le déficit à la clôture de l'exercice 2023 devrait connaître une certaine stabilité (735 k€).

Globalement, les budgets annexes économiques généreront un déficit pouvant être estimés pour 2023 comme suit :

Budgets annexes 2023		
	Besoin du budget général	Marge sur le budget
ZAE des 2 Caps	0,00 €	94 319,19 €
PAE des 2 Caps	735 632,85 €	
Locatifs T2C	0,00 €	146 574,85 €
Foncier T2C	413 729,90 €	
Total	1 149 362,75 €	240 894,04 €
Besoin	-908 468,71 €	

Ce besoin intègre la 1^{ère} phase des travaux de requalification de la ZA de la Maie. Ces derniers sont une nécessité mais vont avoir un impact très important dans les années à venir sur les finances intercommunales.

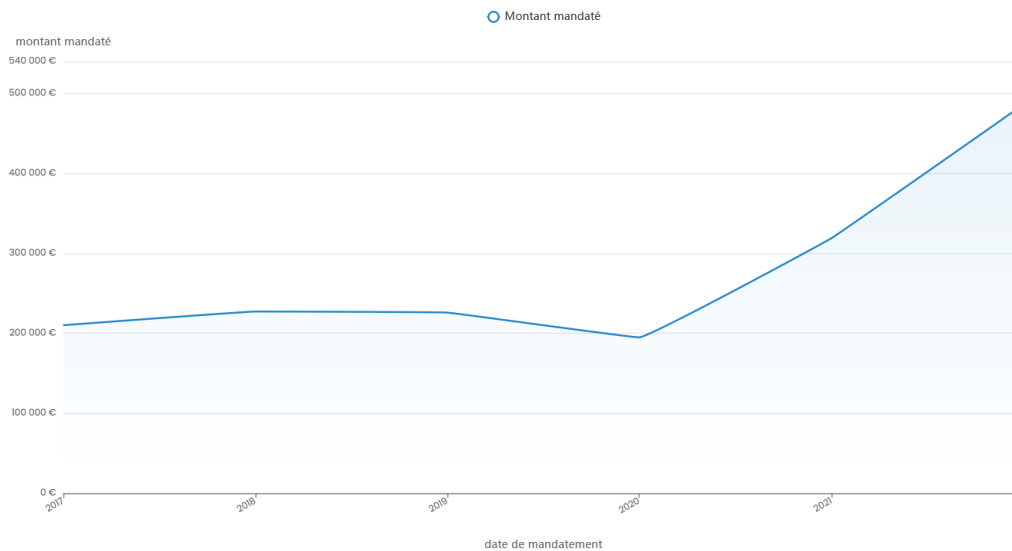
Récapitulatif des dépenses et recettes - Réaménagement de la ZA de la Maie							
		Dépenses HT			Recettes sollicitées		
		total	foncier	locatif	total	foncier	locatif
2023	Etude géotechnique	6 500,00 €	975,00 €	5 525,00 €	450 000,00 €	67 500,00 €	382 500,00 €
	Frais de MOE	60 000,00 €	9 000,00 €	51 000,00 €			
	Travaux phase 1 TF	1 202 388,30 €	180 358,26 €	1 022 030,06 €			
	Sous total 2023	1 268 888,30 €	190 333,26 €	1 078 555,06 €	450 000,00 €	67 500,00 €	382 500,00 €
2024-2025-2026	Frais de MOE phase 1 TC	45 770,00 €					
	travaux phase 1 TC	915 398,10 €					
	Frais de MOE phase 2 TC2	54 618,00 €					
	travaux phase 2 TC2	1 141 967,70 €					
	Frais de MOE phase 2 TC3	17 455,00 €					
	travaux phase 2 TC3	349 092,30 €					
Sous total 2024-2025-2026	2 524 301,10 €						
TOTAL opération		3 793 189,40 €					
BILAN opération		-3 343 189,40 €					

Au regard du poids de cette opération et du caractère incertain des financements sollicités, une décision est à prendre sur les opérations à mener au sein de cette ZA.

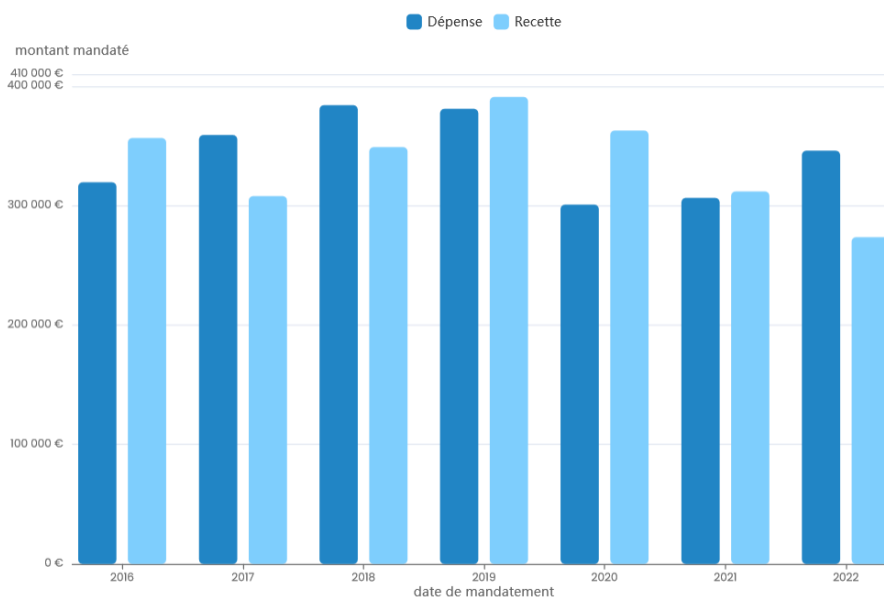
4.2 L'office de tourisme

Le budget de l'Office de Tourisme dépend très largement d'une subvention du budget général qui bénéficie des recettes liées à la taxe de séjour.

Le retour au régime du réel, la crise sanitaire et les très bonnes conditions météorologiques de cet été ont fait progresser de manière forte les recettes de la taxe de séjour perçues par le territoire de La terre des 2 caps en 2022.



Au regard de l'évolution des dépenses et recettes de cette régie, il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à un versement de 290 k€, en provenance du budget général, afin d'équilibrer le budget de l'Office de Tourisme.



4.3 L'assainissement

Les budgets de la régie de l'assainissement et de la DSP sont maintenant fusionnés.

Comme tous les ans, l'équilibre sera difficile à trouver entre la faiblesse des ressources de ce budget, le passif transféré et les lourds travaux à mener.

En effet, il conviendra en 2023 de lancer les travaux de requalification de la station d'épuration d'Audresselles. Ces derniers dépasseront les 2,5 millions d'Euro.

Dans le même ordre d'idée, la filière de traitement d'Audinghen sera complètement requalifiée.

Ces deux projets feront appel à la participation communale via le dispositif des fonds de concours.

Outre ces opérations, il sera également nécessaire de faire face à l'inflation, notamment pour ce qui concerne les tarifs de l'électricité.

L'équilibre budgétaire appellera inévitablement le recours à l'emprunt. Un questionnement sur les tarifs pourrait apparaître légitime. Toutefois, cela semble difficilement imaginable au regard du montant de ces derniers sur le territoire de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps.

4.4 L'eau potable

Comme pour l'Assainissement, le budget de la régie de l'eau potable et celui de la DSP de l'eau potable sont maintenant fusionnés.

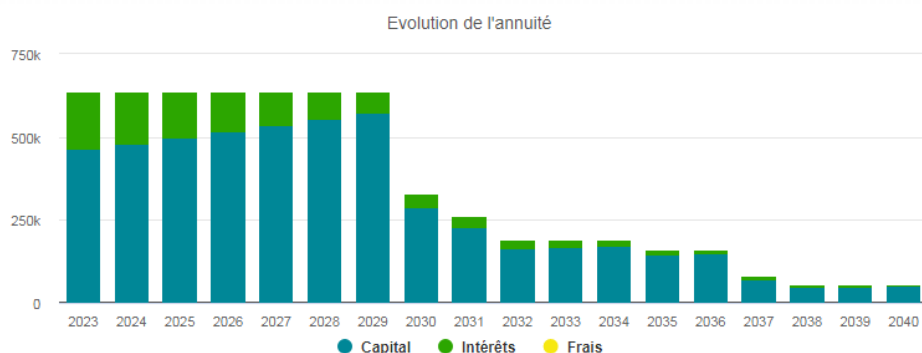
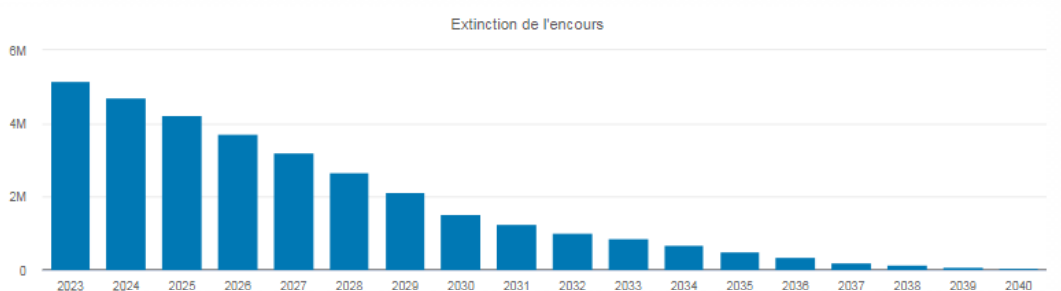
Une conclusion identique à celle de l'année 2021 peut être établie en 2022. En effet, cet exercice budgétaire a permis de dégager un excédent global de 1 124 k€ qui permet à ce budget d'envisager, sans difficulté, la réalisation des principaux travaux nécessaires au bon fonctionnement de cette compétence.

V. Etat de la dette de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps

5.1 Budget principal

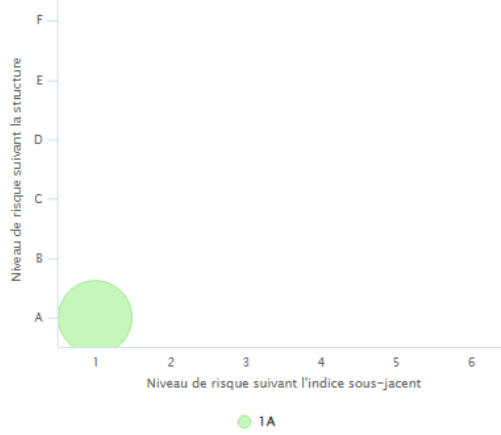
Indicateurs			
Encours	5 142 114,12	Duration *	4 ans, 11 mois
Durée de vie moyenne *	5 ans, 6 mois	Durée résiduelle *	16 ans, 11 mois
Durée résiduelle Moyenne *	10 ans, 3 mois		

* tirages futurs compris



Charte Gissler

Classification de l'encours au 01/02/2023 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/02/2023	%
1-A	5 142 114,12	100,00 %
Total	5 142 114,12	100,00 %

Répartition par durée résiduelle

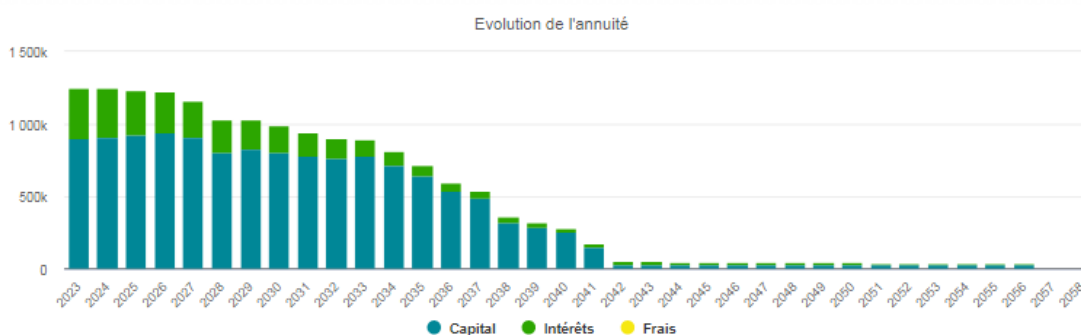
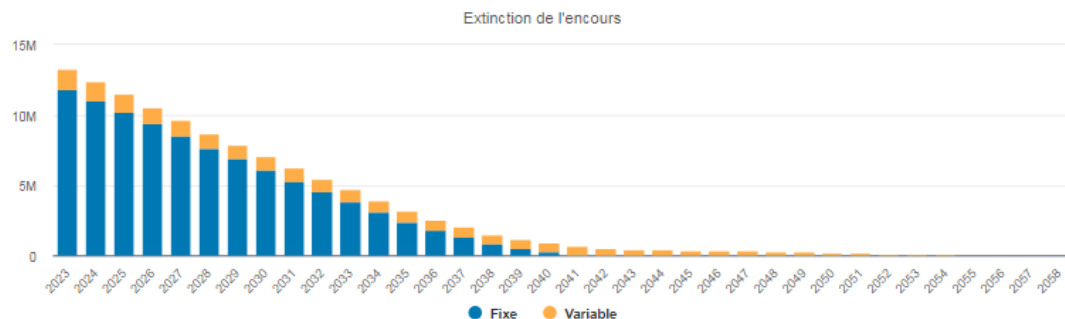


Durée résiduelle	Montant
5 - 10 ans	2 828 456,25
10 - 20 ans	2 313 657,87
TOTAL	5 142 114,12

5.2 Budget de l'assainissement

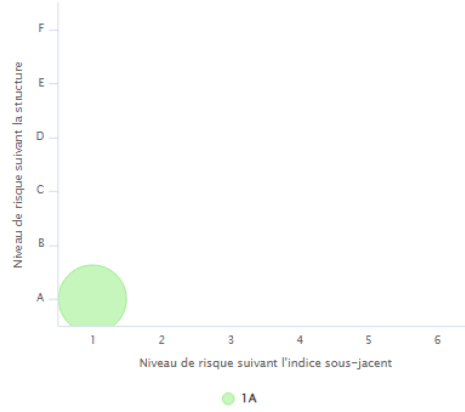
Indicateurs			
Encours	13 336 509,20	Duration *	7 ans, 4 mois
Durée de vie moyenne *	8 ans, 4 mois	Durée résiduelle *	35 ans, 5 mois
Durée résiduelle Moyenne *	15 ans, 9 mois		

* tirages futurs compris



Répartition par durée de vie moyenne

Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	1 708 275,91
5 - 10 ans	8 523 330,71
10 - 20 ans	3 104 902,58
TOTAL	13 336 509,20

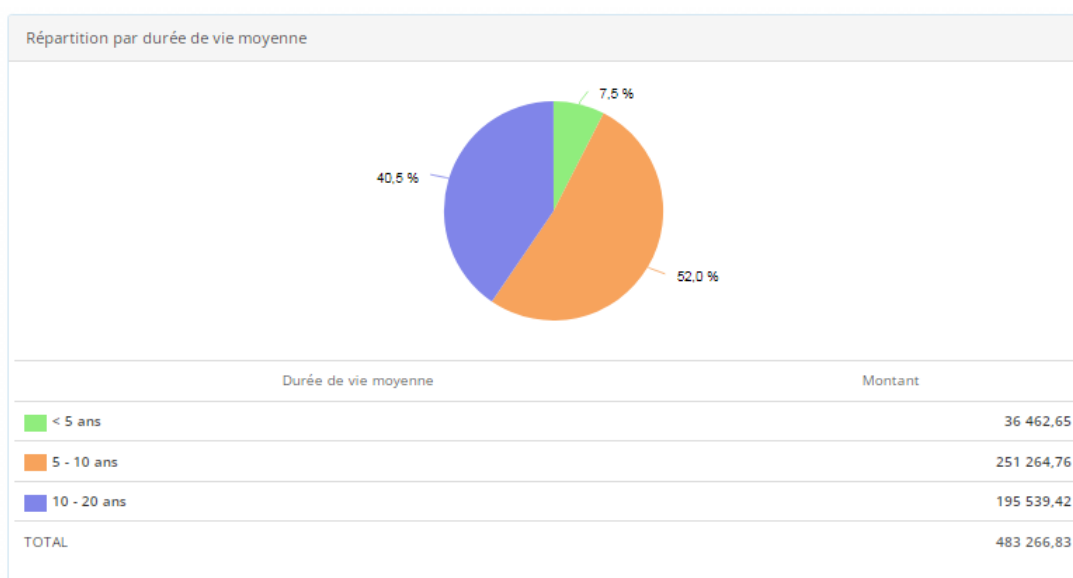
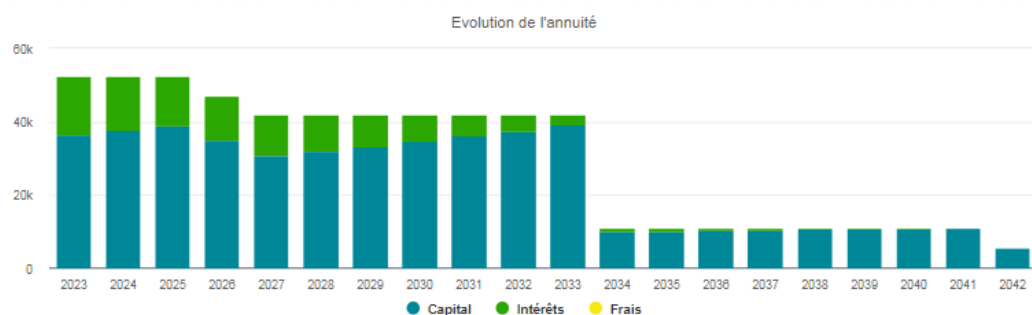
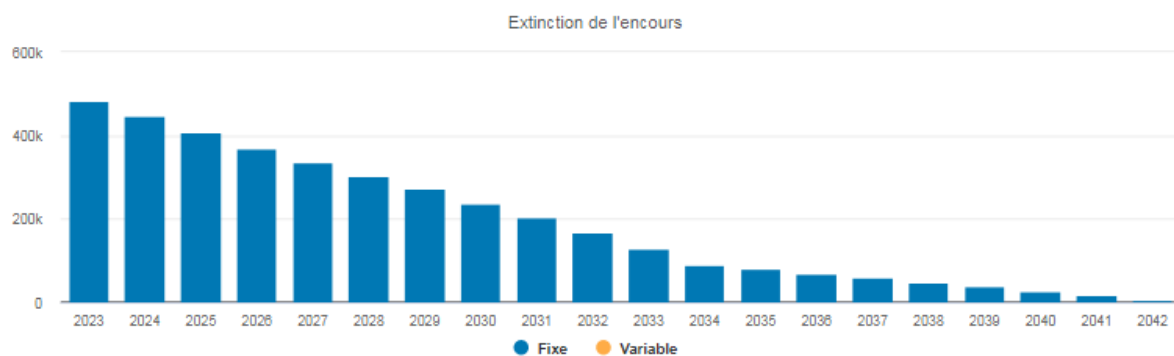
Classification de l'encours au 01/01/2023 en début de journée
selon la charte Gissler

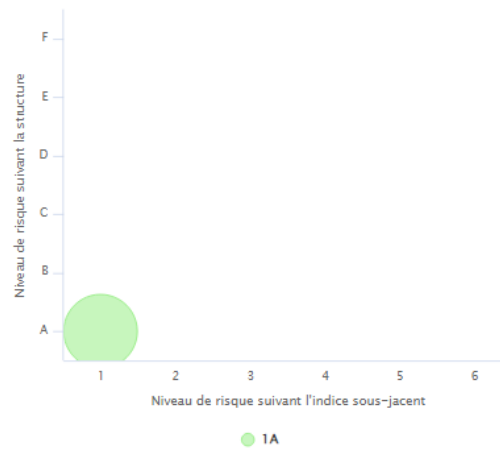
Catégorie	Encours au 01/01/2023	%
1-A	13 336 509,20	100,00 %
Total	13 336 509,20	100,00 %

5.3 Budget de l'eau

Indicateurs			
Encours	483 266,83	Duration *	6 ans, 8 mois
Durée de vie moyenne *	7 ans, 4 mois	Durée résiduelle *	19 ans, 5 mois
Durée résiduelle Moyenne *	13 ans, 7 mois		

* tirages futurs compris



Classification de l'encours au 01/01/2023 en début de journée
selon la charte Gissler

Catégorie	Encours au 01/01/2023	%
1-A	483 266,83	100,00 %
Total	483 266,83	100,00 %